



Cofinancé par
l'Union européenne

TERMES DE RÉFÉRENCE

*Mission de faisabilité des projets Paix, sécurité et développement
soutenus par l'AIMF*

Publication 3 novembre 2025

1. Présentation de l'AIMF

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) est un réseau mondial des élus locaux francophones. Elle fédère plus de 300 villes et associations de villes dans 52 pays, unies autour d'une même vision : construire la ville de demain comme un espace de croissance durable, partagée et centrée sur l'humain. Par ses actions, l'AIMF promeut une coopération innovante, alliant réflexion stratégique entre dirigeants locaux et mise en œuvre d'initiatives concrètes sur le terrain, favorisant ainsi l'innovation et la valorisation de l'expertise locale.

L'AIMF a pour mission de porter la voix des collectivités francophones dans les instances internationales de décision et de soutenir leurs efforts en matière de développement urbain. À travers son Fonds de coopération, l'AIMF accompagne ses membres dans la conception et la réalisation de projets d'investissement locaux, en apportant un appui technique et financier à la mise en œuvre de programmes concrets qui améliorent la vie des citoyens et renforcent les capacités des collectivités.

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de coopération de l'AIMF constitue un outil pionnier de la coopération décentralisée. Il finance des programmes de développement urbain axés sur l'amélioration des conditions de vie et le développement socio-économique des territoires. Alimenté par de nombreux partenaires (villes, États, gouvernements, institutions publiques et privées), il traduit la solidarité francophone en action. Parmi les contributeurs réguliers figurent notamment les villes de Bordeaux, Genève, Lausanne, Liège, Luxembourg et Paris, ainsi que des partenaires tels que la France, la Wallonie, le Canada, le Cameroun, l'Union européenne, la Fondation Bill & Melinda Gates, les Agences de l'eau et le SIAAP. Ensemble, ils soutiennent une dynamique de coopération urbaine au service des populations.

2. Contexte et Justification

La sous-région ouest-africaine est marquée par des défis sécuritaires, sociaux et économiques qui fragilisent la cohésion sociale et le développement local, en particulier dans les zones frontalières. Ces zones cumulent des vulnérabilités : insuffisance des services sociaux de base, conflits liés aux ressources naturelles, tensions communautaires, montée de l'extrémisme violent et circulation transfrontalière non régulée.

Dans ce contexte, l'AIMF réaffirme sa volonté d'assurer l'unité de son réseau et de faciliter les échanges multilatéraux au niveau local, même dans les zones confrontées à des difficultés majeures. L'impératif de solidarité implique de renforcer les liens entre territoires et de maintenir l'action là où des autorités locales sont en place et continuent à assurer les services de base aux populations.

Réuni à Paris en octobre 2024, le Bureau de l'AIMF a approuvé le lancement officiel d'un **Appel à projets pluriannuel**, doté d'une enveloppe de **1 million d'euros**. Cette initiative marque une nouvelle étape dans l'engagement de l'AIMF en faveur de la coopération décentralisée et de l'innovation urbaine.

Lors de la **Conférence internationale de Nouakchott en janvier 2025**, cet appel à projets a été officiellement présenté. Il a pour ambition de **soutenir des initiatives multi-pays**, portées par les villes membres, favorisant ainsi le partage d'expériences et la construction de solutions communes aux défis de maintien de la paix, de la sécurité et du développement.

À l'issue d'un **processus de sélection rigoureux**, trois projets ont été identifiés comme prioritaires et feront l'objet d'une **étude de faisabilité approfondie** en vue de leur **mise en œuvre opérationnelle**.

Cette démarche illustre la volonté de l'AIMF d'encourager des actions concrètes, structurantes et porteuses d'impact durable pour les territoires.

2. Objectifs de la Mission

2.1 Objectif Général

Accompagner les porteurs de projets et l'AIMF dans la **validation de la faisabilité technique, institutionnelle et financière** de leurs projets, et **produire des documents de projet améliorés** permettant la signature de conventions et le lancement effectif des projets au plus tard à fin mars 2026. Les résultats attendus contribueront directement à renforcer la paix, la cohésion sociale et la coopération décentralisée en Afrique de l'Ouest.

2.2 Objectifs Spécifiques

Pour chaque projet, il s'agira de :

- **Évaluer la pertinence** et la cohérence des propositions avec les orientations stratégiques de l'AIMF.
- **Vérifier la faisabilité technique** : existence et localisation des infrastructures prévues, besoins et priorités des populations, plans et autorisations nécessaires.
- **Analyser la faisabilité institutionnelle** : dispositifs de coopération, maîtrise d'ouvrage, rôles des parties prenantes.
- **Évaluer la faisabilité financière** : coûts estimatifs, mécanismes de financement, cofinancements attendus.
- **Proposer des ajustements** pour maximiser l'efficacité, la durabilité et l'impact (paix, cohésion sociale, genre, inclusion).
- **Produire des documents de projet consolidés** (rapports de faisabilité, notes techniques, plans de durabilité, modèles de gestion) **prêts pour la signature de conventions** et le lancement des projets.

3. Projets Concernés par les Études de Faisabilité

1er projet : PARCFECOS – Appui aux capacités des femmes pour la paix et la cohésion sociale

Porteurs : Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOB), Commune de Pèrèrè

Pays : Bénin, Nigeria

Résumé du projet :

Le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités des Femmes pour la Paix et la Cohésion Sociale (PARCFECOS), mis en œuvre par l'ADECOB dans la commune de Pèrèrè (Bénin), répond à un contexte marqué par la pauvreté, les tensions communautaires et les inégalités de genre. Dans cette zone vulnérable, les femmes jouent un rôle essentiel dans la stabilité sociale, mais restent marginalisées dans les processus de décision et la gouvernance locale. Le projet vise à corriger ces déséquilibres en renforçant la participation citoyenne, le leadership et l'autonomie économique des femmes, afin de faire d'elles des actrices centrales de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Les **enjeux** du projet résident dans la promotion d'une gouvernance locale inclusive et sensible au genre, le renforcement de la cohésion sociale et la résilience communautaire face aux risques de tensions. Pour y répondre, le projet met en place un observatoire local « genre et cohésion sociale », forme des femmes

médiatrices, soutient des activités génératrices de revenus et crée des espaces de dialogue communautaire. L'objectif général est de renforcer durablement les capacités locales à intégrer le genre dans les politiques de paix et de développement, contribuant ainsi à une sécurité plus inclusive et à un vivre-ensemble renforcé au sein des communes du Borgou.

2nd projet : Programme de coopération transfrontalière Guinée – Sénégal – Mali

Porteur : Association Nationale des communes de Guinée (ANG)

Pays : Guinée, Sénégal, Mali

Résumé du projet :

Le projet “Soutien aux collectivités locales pour la Paix et le Développement au Sahel (2025-2028)” s’inscrit dans un contexte marqué par la fragilité politique, économique et environnementale de la région. Il est porté par trois collectivités pilotes (Mali-Guinée, Matam au Sénégal et Guidimakha en Mauritanie) sous la coordination de l’Association Nationale des Communes de Guinée (ANG) et avec l’appui de l’AIMF. Le projet vise à renforcer la résilience communautaire à travers une coopération transfrontalière fondée sur la prévention des conflits, la médiation locale, la cohésion sociale et le développement inclusif. Il répond aux défis majeurs de la zone — orpaillage artisanal non contrôlé, tensions foncières, chômage des jeunes, inondations récurrentes et porosité des frontières — qui fragilisent la stabilité et freinent le développement local.

L’enjeu central du projet est de doter les collectivités de mécanismes pérennes de gouvernance locale et de gestion de crise. Ses **objectifs** sont de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des communes (formation de 150 agents et élus), d’élaborer et valider des **Plans communaux de gestion de crise**, de mettre en place **infrastructures résilientes** (forages solaires, digues, maisons communautaires), et de favoriser l’**insertion socio-économique des jeunes et des femmes**. En intégrant une approche de sécurité humaine et de gouvernance participative, le projet cherche à promouvoir la paix, l’accès équitable aux services de base et l’autonomisation des acteurs locaux. À terme, il ambitionne de créer un modèle de coopération régionale durable, moteur de stabilité et de développement dans la zone sahélienne

3ème projet : Projet transfrontalier Fanaye – Niayene Pendao – Tékane

Porteur : Association des Maires du Sénégal

Pays : Sénégal, Mauritanie

Résumé du projet :

Le projet “Soutien aux collectivités locales pour la Paix et le Développement au Sahel” porté par les communes de Fanaye, Ndiayène Pendao (Sénégal) et Tékane (Mauritanie), s’inscrit dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, économiques et sociaux transfrontaliers. L’arrondissement de Thillé Boubacar, situé sur la rive gauche du fleuve Sénégal, fait face à une porosité frontalière, au vol de bétail, à la criminalité transnationale et au chômage des jeunes, aggravés par la dégradation des infrastructures et les effets du changement climatique. Ce projet vise donc à répondre à ces enjeux en renforçant la paix, la cohésion sociale et le développement local à travers une approche participative et intégrée, en mobilisant les collectivités locales, la société civile et les institutions publiques des deux pays.

Ses **objectifs principaux** sont d’améliorer l’accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation), de renforcer les capacités des collectivités dans la maîtrise d’ouvrage locale, la gestion des conflits et la gouvernance participative, tout en favorisant le dialogue intercommunautaire et la stabilité transfrontalière. Concrètement, le projet prévoit la construction d’infrastructures essentielles (salles de classe, cases de santé, réseau d’eau potable, centre de réinsertion sociale), l’organisation d’ateliers de

sensibilisation à la paix et la tenue d'audiences foraines pour régulariser l'état civil. À long terme, il contribuera à instaurer un environnement sécurisé et inclusif, soutenant la paix durable et l'autonomisation des populations, notamment des femmes et des jeunes.

4. Méthodologie et Tâches du Prestataire

Le prestataire devra mener des concertations à distance, une **mission de terrain et de concertation** dans les pays concernés (Bénin, Guinée, Sénégal, Mauritanie), en collaboration avec les porteurs de projets et l'AIMF.

Tâches Principales

- **Concertation** : Séances de travail avec les porteurs (ADECOB, ANG, Association des Maires du Sénégal), les villes pilotes et l'AIMF.
- **Rencontres institutionnelles** : Autorités locales, associations faîtières, partenaires institutionnels, communautés bénéficiaires.
- **Collecte et analyse de données** : Socio-économiques, techniques, institutionnelles.
- **Vérification de la faisabilité** : Investissements prévus (coûts, sites, calendrier, maîtrise d'ouvrage/œuvre).
- **Analyse des partenariats** : Institutionnels et transfrontaliers.
- **Restitution** : Résultats intermédiaires et finalisation des rapports.

Livrables Attendus

Pour **chaque projet**, le prestataire devra produire :

1. Un rapport de faisabilité consolidé incluant :

- Contexte et pertinence.
- Description détaillée du projet.
- Analyse technique, institutionnelle et financière.
- Modalités de maîtrise d'ouvrage, exploitation future des infrastructures, durabilité.
- Estimation des coûts et calendrier de mise en œuvre des infrastructures.
- Impact attendu (genre, inclusion, cohésion sociale, paix).
- Recommandations stratégiques et propositions d'amélioration.
- Modèle de plan de durabilité (fonctionnement post-financement) et modèle de gestion.

2. Un dossier technique

- Réception des documents demandés pour le dossier du FDC (voir en annexe 1)
- Validation du calendrier prévisionnel proposé, tenant compte des contraintes locales : politiques, évènementielles, administratives, techniques mais également climatiques

- Evaluation des dispositions prévues par les communes pour exploiter les équipements ainsi que du rôle des services de la commune. Propositions sur la durabilité
 - Renseignements (secteur privé et public) sur le niveau de prix appliqué pour les équipements projetées.
 - Choix des acteurs de l'opération (projet d'infrastructure) : Choix de la maîtrise d'œuvre, publique ou privée ?, Modalités retenues pour le choix de la ou des entreprise(s) : appel d'offres ouvert ? restreint ? gré à gré ?, Maîtrise d'ouvrage assurée par la commune elle-même ? par une communauté urbaine ? un district urbain ?...
3. **Des notes techniques spécifiques** pour adapter la conception des projets.
 4. **Des documents de projet améliorés** (plans, budgets, autorisations, conventions types) **prêts pour la signature et le lancement.**

5. Profil du Prestataire

Le prestataire (cabinet, bureau d'étude, ONG ou association) devra :

- Justifier d'une **expérience avérée** en études de faisabilité et conseil en développement local.
- Disposer de **connaissances solides** en coopération décentralisée et transfrontalière.
- Avoir une **expertise** sur les questions de paix, sécurité, gouvernance locale et genre.
- Connaître le **contexte ouest-africain**.
- Proposer une **équipe pluridisciplinaire** (ingénierie, sciences sociales, économie, genre).

6. Budget et Modalités de Paiement

Budget total de la mission : 60 000 euros TTC Ce montant couvre :

- Les honoraires du prestataire.
- Les frais de mission (communication, transport, hébergement, restauration, ateliers).
- La production des livrables.

Modalités de paiement :

- 50% à la signature du contrat.
- 30% à la remise du rapport provisoire.
- 20% à la validation du rapport final et des documents de projet consolidés.

7. Calendrier Indicatif

Phasage : trois étapes (analyse des données et mise en contact, déplacement sur le terrain et rédaction des rapport et enfin restitution)

Durée Totale : 3 mois

- ✓ Préparation documentaire : 3 semaines
- ✓ Missions de terrain : 6 semaines
- ✓ Analyse et rédaction du rapport provisoire : 2 semaines
- ✓ Finalisation & Restitution des documents de projet : 1 semaine

8. Modalités de soumission

8.1. Lettre de soumission

- Signée par le représentant habilité (consultant (s), entreprise..) .
- Indiquant le titre de la mission, la référence de l'appel d'offres et le montant total de l'offre (en euros)
- Déclarant que le soumissionnaire accepte les conditions du dossier d'appel d'offres et s'engage à maintenir son offre pendant la période de validité de (30 jours après soumission).

8.2. Offre technique

Doit démontrer la compréhension du mandat et la capacité du soumissionnaire à exécuter la mission. Elle comprend notamment :

- Note méthodologique décrivant l'approche, la méthodologie proposée, le plan de travail, le calendrier d'exécution et les livrables attendus (cadre de rendement actualisé, budget détaillé, plan, rapport général) .
- Composition de l'équipe proposée : CV détaillés des experts
- Références techniques : liste de projets ou missions similaires réalisées au cours des 3 à 5 dernières années.
- **Disponibilité des experts pour la période d'exécution prévue.**

8.3. Offre financière

- Présentée selon les termes de références .
- Détail des coûts : honoraires, per diem, déplacements, frais logistiques, etc.
- Montants exprimés en euros (EUR) et hors TVA, conformément aux règles PRAG.
- Doit être clairement séparée de l'offre technique.

8.4. Déclarations et attestations

- Déclaration d'honneur sur l'absence de motifs d'exclusion (fraude, corruption, faillite, etc.), conformément à l'article (modèle en annexe)
- Déclaration sur l'éligibilité du soumissionnaire (nationalité et origine des biens/services
- Preuves juridiques :
- Copie du registre de commerce ou équivalent.
- Documents attestant de la capacité légale à contracter (statuts, procuration, etc.).

9. Calendrier de soumission

23 novembre 2025 à minuit Date limite de dépôt des candidatures

Du 24 au 28 novembre 2025 Entretiens

1 décembre 2025 Démarrage de la mission

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr ; a.ardesi@aimf.asso.fr ; h.hassani@aimf.asso.fr

Annexe : Déclaration d'honneur sur l'absence de motifs d'exclusion

Partenariat Stratégique AIMF – Commission européenne SGA n° CSO-LA/2025/487-309

En application de l'article 2.4 des *Procédures de passation de marchés applicables par les bénéficiaires de subvention dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne* :

Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires :

- (1) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou qui sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- (2) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;
- (3) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que le(s) bénéficiaire(s) peut/peuvent justifier;
- (4) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du/des bénéficiaire(s) ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
- (5) qui ont personnellement – ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle – fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE;
- (6) qui font l'objet d'une sanction administrative visée à la section 2.4.15 du guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures.

Je soussigné **PRENOM NOM, né (e) le DATE DE NAISSANCE à VILLE (PAYS)** atteste que je ne me trouve pas dans l'une des situations décrites ci-dessus / que la société **NOM DE LA SOCIETE** que je dirige ne se trouve pas dans l'une des situations décrites ci-dessus¹.

FAIT A le

Signature

PRENOM NOM

FONCTION (si au titre d'une société)

¹ Effacer la mention inutile